

MAIRIE DE DRAILLANT

Tél. : 04.50.72.40.91 - Mail : mairie.draillant@orange.fr

## REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE

### ACCES A LA CANTINE

L'accès à la cantine est réservé aux enfants scolarisés à l'Ecole des Sources de Draillant, ainsi qu'aux enseignants.

### FONCTIONNEMENT

Ce service fonctionne pour les repas de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. L'horaire est de 11h30 à 13h20. Il comprend une période durant laquelle les enfants prennent leur repas, encadrés de deux personnes, et une période durant laquelle ils disposent d'une cour de récréation surveillée par deux personnes également.

Les enfants sont pris en charge dans leurs classes respectives à partir de 11h30.

1<sup>er</sup> service : les classes de maternelle + les CP à partir de 11h30 et jusqu'à 12h15.

2<sup>ème</sup> service : les CE1, CE2, CM1 et CM2 à partir de 12h15.

Les enfants doivent obéir aux consignes données par le personnel de cantine.

En cas d'indiscipline, les sanctions prises pourraient aller, après 3 avertissements notifiés par mail aux parents, jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive de l'enfant de la cantine.

**La responsabilité civile de la commune ne fonctionne que si sa responsabilité est engagée.** L'attestation d'assurance de responsabilité civile, obligatoire à l'école, est également valable pour la cantine.

*Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants par le personnel de la cantine.*

### TARIFS

Le prix des repas est fixé à **4,80 €**, par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020.

### INSCRIPTIONS

La fiche d'enregistrement (envoyée par mail chaque année au mois d'août) est à remplir obligatoirement pour que l'enfant bénéficie de la restauration scolaire. Aucun accueil ne sera assuré pour les enfants non inscrits.

**1. Pour les enfants qui déjeunent tous les jours de l'année ou à des jours fixes :**

Vous devez déposer ou envoyer vos inscriptions à la Mairie avant le mardi 22 août 2023.

Le secrétariat de mairie effectuera les inscriptions directement sur le logiciel afin de vous éviter une manipulation compliquée et redondante.

**2. Pour les enfants qui déjeunent soit ponctuellement, soit à des jours différents selon les semaines ou les mois :**

Vos inscriptions doivent se faire directement sur le site <https://arpeaweb.fr/draillant2>.

Elles sont ouvertes jusqu'au vendredi 9h pour la semaine prochaine.

**A titre exceptionnel (l'exceptionnel s'entend par 1 à 2 réajustements durant l'année scolaire), les inscriptions pourront être réajustées pour le jeudi et le vendredi si celles-ci sont réceptionnées en mairie, par mail, le mercredi avant 9h. Seul le secrétariat de mairie pourra « prendre la main ».**

**Toute inscription hors délai sera systématiquement refusée.**

## ANNULATIONS

Au même titre que les inscriptions, elles doivent se faire directement sur le site <https://arpeaweb.fr/draillant2>.

Elles sont ouvertes jusqu'au vendredi 9h pour la semaine suivante.

En cours de semaine, les annulations ne seront possibles que sur présentation d'un certificat médical et appel téléphonique (ou mail) en Mairie au plus tard la veille avant 9h afin que le repas puisse être décommandé auprès de notre fournisseur. La désinscription sur le logiciel se fera par le secrétariat de mairie.

## CAS PARTICULIERS

Si vous souhaitez récupérer votre enfant à 11h30, alors qu'il était inscrit à la cantine, il faudra impérativement signer le cahier de décharge. Par ailleurs le repas vous sera facturé.

## PAIEMENT :

En début de chaque mois **une facture** correspondant aux inscriptions du mois précédent de la cantine et de la garderie vous sera remise en main propre, envoyée par mail ou courrier ou déposée dans votre boîte aux lettres.

Nous vous demandons de bien vouloir l'honorer, **dès réception**, par CB via Payfip prioritairement, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces. Le règlement par chèque peut être déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie prévue à cet effet. Celui en espèces s'effectue uniquement aux heures d'ouverture de la mairie auprès du secrétariat. Un reçu vous sera remis sur simple demande.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de cantine.

A ....., le .....

Nom, Prénom

Signature